

Commune de Puissalicon

ARRETE N° 2023-70

Interdiction de stationner et dépasser, empiétement sur chaussée " chemin de St Pierre "

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 20 avril 2023, par laquelle l'entreprise SAS TRAVAUX PUBLICS SICILIA MANUEL, représentée par Monsieur Lydik FERNANDES, 12 rue André Blondel – 34500 BEZIERS, sollicite une autorisation de faire interdire le stationnement et le dépassement « chemin de St Pierre », et de procéder à un empiétement sur chaussée avec une largeur de voie maintenue de 3 mètres, afin de permettre le déroulement des travaux de busage fossé et curage existant,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Afin de permettre le déroulement des travaux, le stationnement et le dépassement de tous les véhicules seront interdits « chemin de St Pierre », à partir du mercredi 24 mai 2023 à 08H00, pour une durée de 7 jours.

Article 2

Le pétitionnaire est autorisé à procéder à un empiétement sur chaussée avec une largeur de voie maintenue de 3 mètres.

Article 3

Le permissionnaire devra poser des panneaux de signalisation réglementaires pour assurer la protection du chantier, des usagers de la route et des piétons.

Article 4

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et Monsieur le Maire de la commune de Puissalicon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 23/05/2023

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 23/05/2023

Puissalicon le 23/05/2023

Michel FARENC
Maire



Envoyé en préfecture le 23/05/2023
Reçu en préfecture le 23/05/2023
Publié le
ID : 034-213402241-20230523-ARRETE_2023_70-AR	